

# Palettes : jetez moins, réparez dans le coin !

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

Au vu de l'importance des enjeux économiques et environnementaux concentrés sur la zone d'activités du port de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg (EmS) et le Port autonome de Strasbourg (PAS) ont initié en 2013 une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur ce territoire. La présence sur la zone portuaire d'entreprises capables de **collecter et de réparer les palettes bois**, de la société SARDI spécialisée dans la gestion et la valorisation des déchets de bois et d'entreprises équipées d'installations énergétiques fonctionnant à partir de biomasse ont motivé l'étude plus approfondie d'une gestion collective des déchets bois.

Par l'adhésion aux engagements de la présente charte, les signataires souhaitent s'inscrire dans une démarche de développement durable en favorisant le fonctionnement en boucle courte par la recherche de synergies de proximité et aux impacts environnementaux réduits.

### Article 1 : Objet de la Charte

La présente charte vise à définir pour chaque acteur les modalités d'engagement permettant d'assurer une prestation de collecte des palettes dans les entreprises signataires, ainsi qu'une activité de réparation et de valorisation des rebuts selon un principe de proximité. Ce principe consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production et permet de répondre aux enjeux environnementaux tout en contribuant au développement de filières professionnelles locales et pérennes.

La traduction de ce principe sur le Port de Strasbourg consiste en un engagement des entreprises signataires à la mise à disposition de leurs palettes à un prestataire de collecte, qui s'engage à réparer celles qui sont cassées et à réorienter les rebuts de réparation vers l'entreprise SARDI. Cette dernière s'engage à valoriser ce gisement auprès d'un ou de plusieurs des exutoires présents sur la zone portuaire de Strasbourg.

### Article 2 : Engagements des entreprises détentrices

L'entreprise signataire s'engage à :

- Mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer le stockage et la qualité du gisement sur son site (communication interne de la démarche, zone(s) de collecte identifiée(s) par un affichage visible, sensibilisation des salariés, etc.) ;
- Mettre tous les moyens en œuvre afin de faciliter les opérations de collecte du gisement ;
- Mettre en place une traçabilité quant au nombre de palettes réparées par le prestataire de collecte et de réparation ;
- Mettre en place une traçabilité quant à la valorisation des rebuts issus des palettes non réparables par l'entreprise SARDI (ex. Bordereaux de suivi des déchets, registre des déchets, attestations) ;
- Communiquer, dans les plus brefs délais, tous les éléments nécessaires au suivi et à la réalisation du bilan de l'opération au porteur du projet (cf. article 5) ;

### **Article 3 : Engagements de la structure réceptrice**

L'entreprise SARDI s'engage à :

- Réceptionner l'intégralité du tonnage généré par les rebuts de palettes de réparation des palettes bois cassées des entreprises signataires ;
- Assurer la valorisation intégrale du tonnage réceptionné auprès d'un ou plusieurs des acteurs économiques de la zone portuaire de Strasbourg ;
- Mettre en place une traçabilité quant à la valorisation des gisements procurés par le prestataire de collecte et de réparation choisi par les entreprises signataires ;
- Ne pas profiter d'un statut d'exclusivité octroyé par la présente charte ni en revendiquer l'application ou le bénéfice dans les relations contractuelles avec le prestataire de collecte et de réparation ;
- Communiquer, dans les plus brefs délais, tous les éléments nécessaires au suivi et à la réalisation du bilan de l'opération au porteur du projet (cf. article 5) ;

### **Article 4 : Engagements du porteur de projet**

Le Groupement des Usagers des Ports de Strasbourg (GUP), nommé le porteur de projet, s'engage à :

- Réaliser un bilan annuel de l'opération selon les modalités définies dans l'article 5 ;
- Assurer la promotion de l'opération et la valorisation des entreprises participantes.

Pour ce faire, le GUP s'appuiera sur ses ressources propres et/ou fera appel à un prestataire ayant reçu mandat de celui-ci.

### **Article 5 : Suivi de l'opération**

Le porteur de projet s'engage à réaliser un bilan annuel de l'opération sur la base des éléments de suivi fournis par les entreprises détentrices participantes (article 2) et par l'entreprise réceptrice (article 3).

Ce bilan sera basé notamment sur les indicateurs suivants : nombre d'entreprises participantes, nombre de palettes réparées, tonnage de bois valorisé par le prestataire de déchets et dans la mesure du possible les gains économiques et environnementaux générés.

### **Article 6 : Durée de la Charte**

La Charte est conclue pour une durée minimum d'un an à partir de la signature de la présente par les six parties. Il est donné la possibilité pour chaque signataire de mettre fin à ses obligations en dénonçant la charte par simple courrier adressé au Groupement des Usagers des Ports de Strasbourg (10 place Gutenberg, 67081 Strasbourg CEDEX), 2 mois avant la fin de l'année à compter de la date de signature de la présente Charte. A défaut, les obligations des cosignataires sont reconduites par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Par ailleurs, en cas de non-respect de ces engagements, le porteur de projet s'octroie le droit d'exclure ladite ou lesdites organisation(s) en infraction.

Strasbourg, le 12 juillet 2017

**GROUPEMENT DES USAGERS  
DES PORTS DE STRASBOURG**

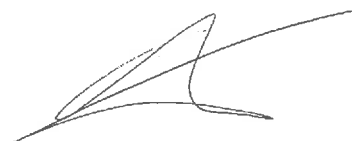

**SARDI Strasbourg**

**PUNCH POWERGLIDE**

**Régine ALOIRD**  
Signature

**Grégory AYMÉ**  
Signature

**Olivier LEPRÉ**  
Signature



## **Palettes : jetez moins, réparez dans le coin !**

### **Ils ont rejoint l'action...pourquoi pas vous ?**

Les entreprises de la zone du Port de Strasbourg actuellement engagées dans la mise en œuvre d'une démarche de gestion des palettes selon un principe de proximité sont :

- SOPREMA
- PUNCH POWERGLIDE STRASBOURG
- SIL FALA
- TIMKEN
- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG